



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE
SECRETARE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE RELEVANT
DES MINISTRES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES**

AU TITRE DE L'ANNEE 2019

VENDREDI 5 AVRIL 2019

de 13h00 à 17h00 (horaire de métropole)

Epreuve écrite d'admissibilité : durée 4 heures – coefficient 1

Elle consiste en la rédaction à partir d'un dossier à caractère professionnel d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder trente-cinq pages

SUJET A TRAITER :

Vous travaillez à l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est, au sein de la délégation départementale de la Meuse.

Votre chef de service qui est également médecin, doit intervenir prochainement, lors d'une table ronde, sur le sujet de la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes porté par les maisons des adolescents.

Les autres intervenants de cette table ronde sont le rectorat et les professionnels de la maison des adolescents.

Sont invités à cette table ronde à l'échelon départemental : des médecins généralistes, pédiatres, pédo psychiatres, médecins scolaires, psychologues libéraux, des représentants de l'IREPS*, de la mission locale, la DRDJSCS*, la PAEJ*, du CMP* local et de la Préfecture.

Votre chef de service vous demande de rédiger une note qui sera le support de son intervention.

*IREPS : instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

PAEJ : Point Accueil Ecoute Jeunes

CMP : centre médico Psychologique

DRDJSCS : direction régionale et départementale de la Jeunesse , des Sports et de la Cohésion Sociale

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages

DOCUMENTS JOINTS

| <u>Document 1 :</u> | Pages |
|--|---------|
| Extrait du plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes, novembre 2016 – Ministère des solidarités et de la santé..... | 1 à 12 |
| <u>Document 2 :</u> | |
| Circulaire du Premier Ministre, 28 novembre 2016 - Actualisation du cahier des charges des Maisons des Adolescents..... | 13 à 25 |
| <u>Document 3 :</u> | |
| Décret n° 2017-813 du 05 mai 2017 relatif aux expérimentations visant à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes | 26 à 27 |
| <u>Document 4 :</u> | |
| Extrait du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) établi par Fadéla Amara et Pierre Naves, Evaluation de la mise en place du dispositif « Maison des adolescents » (MDA), octobre 2013..... | 28 à 31 |
| <u>Document 5 :</u> | |
| Arrêté du 5 mai 2017 fixant la liste des territoires retenus pour les expérimentations visant à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes..... | 32 |
| <u>Document 6 :</u> | |
| Article 68 de la loi N° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, | 33 |
| <u>Document 7 :</u> | |
| « Mieux accompagner les jeunes en situation de mal-être : une expérimentation lancée en Meuse » 12 décembre 2017, www.grand-est.ars.sante.fr | 34 |
| <u>Document 8 :</u> | |
| Arrêté du 27 décembre 2018 portant approbation du cahier des charges national relatif à l'expérimentation visant à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes..... | 35 |

(8 documents, 35 pages au total)